



وفا بای
Wafabail

COMMUNIQUÉ DE WAFABAIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2020

En raison de la crise sanitaire Covid-19, la production cumulée à fin décembre 2020 a baissé de **32,9%** pour s'établir à **2,9 milliards de dirhams** contre 4,4 milliards de dirhams à fin décembre 2019. En dépit de cette baisse, Wafabail a maintenu sa position de leader du secteur en termes d'encours financier avec une part de marché de **25,6%**.

Pour sa part, le produit net bancaire s'établit à **334 millions de dirhams** à fin décembre 2020, en baisse de **10,1%** comparativement à fin décembre 2019.

Le total bilan s'est établi, à fin 2020, à **12,5 milliards de dirhams**, en baisse de **5,2%** par rapport à fin 2019.

À fin décembre 2020, Wafabail affiche un endettement global de **10,4 milliards de dirhams**, en baisse de **4,6%** par rapport à fin décembre 2019.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers de dirhams

| ACTIF | | | PASSIF | | |
|--|-------------------|-------------------|---|-------------------|-------------------|
| | 2020 | 2019 | | 2020 | 2019 |
| 1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | 3 | 3 | 1. BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | | |
| 2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 5 | 5 | 2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 8.739.298 | 9.352.847 |
| . À vue | | 5 | . À vue | 286.861 | 373.705 |
| . À terme | | | . À terme | 8.452.438 | 8.979.142 |
| 3. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 28.102 | 29.831 | 3. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE | 95.900 | 97.811 |
| . Crédits de trésorerie et à la consommation | 24.634 | 25.893 | . Comptes à vue créditeurs | | |
| . Crédits à l'équipement | | | . Comptes d'épargne | | |
| . Crédits immobiliers | 3.468 | 3.938 | . Dépôts à terme | 78.671 | 76.500 |
| . Autres crédits | | | . Autres comptes créditeurs | 17.229 | 21.311 |
| 4. CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | | | 4. TITRES DE CRÉANCE ÉMIS | 1.623.103 | 1.511.445 |
| | | | . Titres de créance négociables | 1.595.000 | 1.480.000 |
| 5. TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT | | | . Emprunts obligataires | | |
| . Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | . Autres titres de créance émis | 28.103 | 31.445 |
| . Autres titres de créance | | | | | |
| . Titres de propriété | | | 5. AUTRES PASSIFS | 783.570 | 1.059.812 |
| 6. AUTRES ACTIFS | 232.960 | 346.637 | 6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 83.492 | 32.410 |
| 7. TITRES D'INVESTISSEMENT | | | 7. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES | | |
| . Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | 8. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE | | |
| . Autres titres de créance | | | 9. DETTES SUBORDONNÉES | 78.070 | 76.306 |
| 8. TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS | 3 | 3 | 10. ÉCARTS DE RÉÉVALUATION | | |
| 9. CRÉANCES SUBORDONNÉES | | | 11. RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL | 122.660 | 122.660 |
| | | | 12. CAPITAL | 150.000 | 150.000 |
| 10. IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION | 12.239.631 | 12.814.496 | 13. ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-) | | |
| | | | 14. REPORT À NOUVEAU (+/-) | 819.841 | 691.690 |
| 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 27.978 | 29.888 | 15. RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-) | | |
| | | | 16. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-) | 34.566 | 128.152 |
| 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1.824 | 2.270 | TOTAL DU PASSIF | 12.530.500 | 13.223.132 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 12.530.500 | 13.223.132 | | | |

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dirhams

| COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES | 2020 | 2019 |
|---|------------------|------------------|
| I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 3.965.842 | 4.335.972 |
| 1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| 2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | | |
| 3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance | | |
| 4. Produits sur titres de propriété | | |
| 5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location | 3.961.034 | 4.331.094 |
| 6. Commissions sur prestations de service | 4.807 | 4.875 |
| 7. Autres produits bancaires | | 3 |
| II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 3.631.844 | 3.964.420 |
| 8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit | 323.366 | 333.353 |
| 9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | | |
| 10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis | 54.934 | 54.218 |
| 11. Charges sur immobilisations en crédit-bail | 3.253.482 | 3.576.797 |
| 12. Autres charges bancaires | 62 | 51 |
| III. PRODUIT NET BANCAIRE | 333.998 | 371.552 |
| 13. Produits d'exploitation non bancaire | 924 | 589 |
| 14. Charges d'exploitation non bancaire | | |
| IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 83.165 | 91.419 |
| 15. Charges de personnel | 44.876 | 47.012 |
| 16. Impôts et taxes | 2.003 | 1.996 |
| 17. Charges externes | 32.789 | 38.112 |
| 18. Autres charges générales d'exploitation | 116 | 702 |
| 19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | 3.380 | 3.597 |
| V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | 203.758 | 121.883 |
| 20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 149.613 | 115.083 |
| 21. Pertes sur créances irrécouvrables | 1.339 | 0 |
| 22. Dotations aux autres provisions | 52.806 | 6.800 |
| VI. REPRISSES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | 49.992 | 62.612 |
| 23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 47.852 | 59.594 |
| 24. Récupérations sur créances amorties | 416 | 1.224 |
| 25. Autres reprises de provisions | 1.724 | 1.793 |
| VII. RÉSULTAT COURANT | 97.990 | 221.451 |
| 26. Produits non courants | 45 | 358 |
| 27. Charges non courantes | 7.537 | 7.624 |
| VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 90.498 | 214.184 |
| 28. Impôts sur les résultats | 55.932 | 86.033 |
| IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 34.566 | 128.152 |

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dirhams

| I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| 1. (+) Intérêts et produits assimilés | | |
| 2. (-) Intérêts et charges assimilés | 378.300 | 387.571 |
| MARGE D'INTÉRÊT | -378.300 | -387.571 |
| 3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location | 3.961.034 | 4.331.094 |
| 4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location | 3.253.482 | 3.576.797 |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION | 707.552 | 754.296 |
| 5. (+) Commissions perçues | 4.807 | 4.875 |
| 6. (-) Commissions servies | 55 | 40 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 4.752 | 4.836 |
| 7. (+) Résultat des opérations sur titres de transaction | | |
| 8. (+) Résultat des opérations sur titres de placement | | |
| 9. (+) Résultat des opérations de change | -7 | -9 |
| 10. (-) Résultat des opérations sur produits dérivés | | |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ | -7 | -9 |
| 11. (+) Divers autres produits bancaires | | |
| 12. (-) Diverses autres charges bancaires | | |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 333.998 | 371.552 |
| 13. (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières | | |
| 14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire | 924 | 589 |
| 15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire | | |
| 16. (-) Charges générales d'exploitation | 83.165 | 91.419 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 251.756 | 280.722 |
| 17. (+) Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engage. par signature en souffrance | -102.684 | -54.264 |
| 18. (+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions | -51.082 | -5.007 |
| RÉSULTAT COURANT | 97.990 | 221.451 |
| RÉSULTAT NON COURANT | -7.492 | -7.266 |
| 19. (-) Impôts sur les résultats | 55.932 | 86.033 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 34.566 | 128.152 |
| II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 2020 | 2019 |
| (+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 34.566 | 128.152 |
| 20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immob incorp et corp | 3.380 | 3.597 |
| 21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | | |
| 22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux | 52.806 | 6.800 |
| 23. (+) Dotations aux provisions réglementées | | |
| 24. (+) Dotations non courantes | | |
| 25. (-) Reprises de provisions | 1.724 | 1.793 |
| 26. (-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles | 166 | |
| 27. (+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| 28. (-) Plus-values de cession sur immobilisations financières | | |
| 29. (+) Moins-values de cession sur immobilisations financières | | |
| 30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues | | |
| (+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 88.863 | 136.755 |
| 31. (-) Bénéfices distribués | | 60.000 |
| (+) AUTOFINANCEMENT | 88.863 | 76.755 |

- Le rapport financier annuel est disponible sur le site web www.wafabail.ma dans la rubrique publications.

Filiale d'Attijarwafa bank

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 150 000 000 Dhs. 39-41 boulevard Moulay Youssef - Casablanca. www.wafabail.ma
Tél. : 0522 43 60 00 - Fax : 0522 20 26 43 - CNS : 159 80 46 - ID. FISC : 01084018 - R.C. Casa : 35 763 - Taxe Professionnelle : 37992993 - ICE : 00008325000026
Société de financement agréée en vertu de l'arrêté n° 1220 - 96 du 19/06/1996



وفا بای
Wafabail

Aux Actionnaires de la société
WAFABAIL S.A.
39-41, Boulevard Moulay Youssef Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.205.136.861,98 dont un bénéfice net de MAD 34.565.595,62. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 8 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur le contenu des états A2 et B14 exposant les dérogations opérées dans le cadre de la crise liée au Covid-19, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL

Description du point clé de l'audit

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose Wafabail à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafabail constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafabail a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES » et l'état « PROVISIONS » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, les immobilisations nettes données en crédit-bail s'élèvent respectivement à MMAD 12.240. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 737. Celui relatif à la provision prospective constituée relative aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD 53.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafabail et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Abdéslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDARC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé